Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 074-200034882-20260513-ARE2026_64-AR

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

# DECISION DU PRESIDENT
# N°2026/ 64

**Objet** : **Attribution de la consultation n° 2026-20 – Fourniture de panneaux imprimés pour les 3 déchèteries (Sallanches, Saint-Gervais-les-Bains et Megève) - Lot n°3 Panneaux avec formats particuliers**

**Auteur de l'acte :** Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Communautaire au Président,

**Vu** la délibération n°2026/035 du 11 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des crédits inscrits aux budgets,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la consultation lancée le 5 mai 2026 pour la fourniture de panneaux imprimés pour les 3 déchèteries (Sallanches, Saint-Gervais-les-Bains et Megève),

**Considérant** que la date de remise des offres était fixée au mardi 12 mai 2026,

**Considérant** que 4 entreprises ont été consultées, et que 3 offres ont été reçues dans les délais,

**Considérant** les critères de jugement et de classement des offres prévues par le document unique valant acte d'engagement, à savoir prix de l'offre 50 % et délai de livraison 50 %,

**Considérant** l'analyse des offres reçues en application des critères énoncés ci-dessus,

## DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché public pour la fourniture de panneaux imprimés pour les 3 déchèteries (Sallanches, Saint-Gervais-les-Bains et Megève) - Lot n°3 Panneaux avec formats particuliers au prestataire suivant :

- IMPRIMERIE MONTERRAIN, 15 RUE JUMEL, 74 300 CLUSES
  Pour un montant de 2 755 € HT, soit 3 306 € TTC

Tél. : 04 50 78 12 10
accueil@ccpmb.fr
ccpmb.fr

648, chemin des Prés Caton
P.A.E du Mont-Blanc
74190 PASSY

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 074-200034882-20260513-ARE2026_64-AR

Article 2 : De signer les documents de la consultation dont les conditions d'exécution sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et dans le Document Unique valant Acte d'Engagement.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
*Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le 13 MAI 2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT BLANC

**Le Président,**
**Jean-Marc PEILLEX.**

Tél. : 04 50 78 12 10
accueil@ccpmb.fr
ccpmb.fr

648, chemin des Prés Caton
P.A.E du Mont-Blanc
74190 PASSY